

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
6. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
7. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
8. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tous-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autre intervenants.
9. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Relais petite enfance



Informier
Accueillir
Accompagner



CONTACT

SORGUES
Florence VALLAT
04 90 39 72 34
rpe@sorgues.fr

BÉDARRIDES - MONTEUX
Patricia BENEDETTI
06 42 60 47 67
rpe@bedarrides.eu
rpe@monteux.fr



<https://espaceenfancefamille.com>

Credit photos : epietura / mise en page communication Caf 84 / Janvier 2024



Caf 84



Qu'est ce qu'un Relais Petite Enfance (RPE) ?

Un service chargé de :

- recevoir les parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant de moins de 6 ans afin de les informer sur les différentes offres (crèche, halte-garderie, assistant maternel, employé de garde à domicile, centre de loisirs).

- accueillir les assistants maternels et employés de garde d'enfant à domicile pour :

- apporter des informations professionnelles individualisées,
- proposer des échanges collectifs,
- mettre à disposition de la documentation.

Que vous soyez parent ou professionnel de la petite enfance n'hésitez pas à contacter les animatrices du RPE.

Elles vous réserveront le meilleur accueil et répondront à vos questions.

- accompagner
- accueillir
- orienter

Parents

Vous désirez des informations relatives aux différents modes d'accueil.

Vous souhaitez confier votre enfant à un assistant maternel agréé ou un employé de garde d'enfant à domicile.

Vous voulez connaître les avantages financiers dont vous pouvez bénéficier : aides Caf, Msa, réduction d'impôts...

Vous désirez être informés sur votre rôle d'employeur d'assistant maternel ou d'employé de garde d'enfant à domicile.

Vous souhaitez que votre enfant participe à des activités d'éveil avec son assistant maternel ou sa garde à domicile.

Nourrices non agréées

Vous voulez connaître les avantages des différents statuts relatifs aux assistants maternels agréés et aux employés de garde d'enfant à domicile.

Employés de garde d'enfant à domicile

Vous avez besoin d'informations pour exercer votre profession.

Vous souhaitez participer à des "ateliers d'éveil" avec les enfants que vous accueillez.

Assistants maternels agréés

Vous cherchez un enfant à accueillir. Vous souhaitez échanger sur votre expérience avec d'autres professionnels de la petite enfance.

Vous voulez être informés sur :

- les changements relatifs à votre statut,
- la façon d'exercer votre métier,
- les aides auxquelles vous pouvez prétendre,
- la formation professionnelle continue.

Vous souhaitez participer à des "ateliers d'éveil" avec les enfants que vous accueillez (avec l'accord des parents).